

# DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 16 Mars 2018.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 22 – REPRESENTES : 7.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PONTAC Serge et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme COOREVITS Catherine*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*), M. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*) et M. TANI Florent (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes COOREVITS Catherine et LE BOUEDEC Christiane.

<b>OBJET</b> :	<i>Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> Avril 2018.</i>
----------------	----------------------------------------------------------------------------

N° 2018 / 03 / 11

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.*

*Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.*

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,*

*Vu le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> Janvier 2018,*

*Vu l'avis favorable émis lors du conseil interne du 12 mars 2018*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

*Considérant que seize agents peuvent prétendre à un avancement de grade au titre de l'année 2018 et qu'il convient de créer les nouveaux postes par suppression de ceux détenus précédemment, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire,*

.../...

*Monsieur le Maire propose au Conseil municipal:*

- *la création d'un poste de technicien principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet par suppression d'un poste de technicien à temps complet au 1<sup>er</sup> avril 2018*
- *la suppression d'un poste de rédacteur à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2018 suite à un avancement de grade sur un poste de rédacteur principal 2<sup>e</sup> classe déjà créé au tableau des effectifs*
- *la création de deux postes d'agent de maîtrise principal à temps complet par suppression de deux postes d'agent de maîtrise à temps complet au 1<sup>er</sup> avril 2018 (1 poste au budget commune – 1 poste au budget assainissement)*
- *la création de trois postes d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet par suppression de trois postes d'adjoint technique à temps complet au 1<sup>er</sup> avril 2018*
- *la création de deux postes d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet par suppression de deux postes d'adjoint du patrimoine à temps complet au 1<sup>er</sup> avril 2018*
- *la création de trois postes d'adjoint administratif principal 1<sup>e</sup> classe à temps complet par suppression de trois postes d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> avril 2018*
- *la création d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>e</sup> classe à temps complet par suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> avril 2018*
- *la création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 1<sup>e</sup> classe à temps complet par suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> avril 2018*
- *la création de deux postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) 1<sup>e</sup> classe à temps complet par suppression de deux postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) 2<sup>e</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> avril 2018*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- *ADOPTE la proposition du Maire,*
- *APPROUVE le nouveau tableau des effectifs,*
- *DECIDE d'inscrire aux budgets les crédits correspondants.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 26 Mars 2018,  
Le Maire,

